



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/35/L.25
17 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
PREMIERE COMMISSION
Point 49 de l'ordre du jour

ARMEMENT NUCLEAIRE ISRAELIEN

Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Emirats arabes unis, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen et Yémen démocratique : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions pertinentes relatives à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient,

Réaffirmant sa résolution 33/71/A du 14 décembre 1978 sur la collaboration militaire et nucléaire avec Israël et sa résolution 34/89 du 11 décembre 1979 sur l'armement nucléaire israélien,

1. Prend note du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les travaux du groupe d'experts, présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session;
2. Prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts à cet égard et de présenter son rapport à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session;
3. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session la question intitulée "Armement nucléaire israélien".